

Paris, le 30 janvier 2008

Objet : Report DADS

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables a adressé aux ministères concernés une demande de report de délai pour les DADS et pour la fin de la période transitoire des régimes de prévoyance et de retraite supplémentaire.

Une réponse favorable a été donnée à ces deux demandes par les ministères concernés.

Dans l'attente de la diffusion du courrier officiel, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que :

- le report octroyé pour la DADS est de 7 jours (07/02/2008 au lieu du 31/01/08) ;
- le report octroyé pour la fin du régime transitoire prévu par la loi sur les retraites d'août 2003, qui était en principe le 30 juin 2008, est de 6 mois ; les entreprises ayant donc jusqu'au 31 décembre 2008 pour se mettre en conformité avec les obligations résultant de cette loi.

Veillez croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'assurance de mes sentiments dévoués

de Françoise



Jean-Pierre ALIX

Président du Conseil Supérieur de
l'Ordre des Experts-Comptables